



Interdiction de rentrer en contact avec mon compagnon

Par **Lunaa1**, le **26/07/2017 à 14:53**

Bonjour

Je suis une femme qui a subi des violences de mon copain il y a un an. Je n'ai pas porté plainte mais la partie civile l'a fait et voilà que mon copain a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et plusieurs obligations ou interdiction dont l'interdiction de rentrer en contact avec moi.

Je souhaite savoir si le sursis peut tomber si nous nous voyons ? Ou parlons ? Si il n'y a plus de violence et que nous souhaitons construire un avenir ensemble.

Merci de m'aider.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **26/07/2017 à 15:34**

Bonjour,

aucune idée mais un mec qui a tapé recommencera ! et vous finirez dans les faits divers des journaux... Et c'est un mec qui dit ça.

Par **jodelariege**, le **26/07/2017 à 16:48**

bonjour

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/reperes-statistiques-79/>

lire en bas l'article concernant "la violence au sein du couple"

si votre ami ne respecte pas sa condamnation à ne plus vous rencontrer son sursis tombera et il fera ses 6 mois de prison.

c'est cela que veut dire un sursis: on ne vous met pas en prison si vous respectez la condamnation ; si vous ne respectez pas....